

# Les bandes phosphorescentes en France - De la recherche au traitement automatique du courrier

Olivier GERVAIS

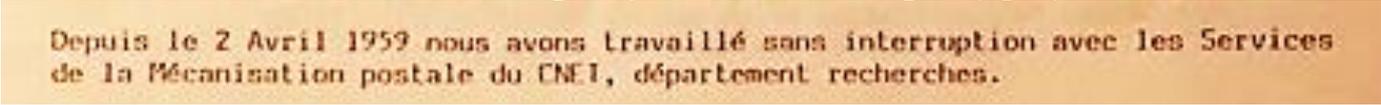
CONFÉRENCE DU 3 AVRIL 2021  
(exposé de candidature)

Les bandes phosphorescentes sont apparues pour la première fois à Clermont-Ferrand au cours du premier trimestre 1970. Elles seront utilisées dans le développement du traitement automatique du courrier résultant de l'augmentation croissante des volumes à traiter.

La notice du 8 octobre 1962 du C.N.E.T. intitulée « Notions élémentaires sur la luminescence » aborde diverses définitions.

La spécification technique n° 234 du C.N.E.T. du 26 janvier 1972 « Encre phosphorescente pour marquage des timbres-poste – spécifications techniques » dans son introduction mentionne qu'elle traite « d'une encre d'impression phosphorescente destinée au marquage des séries courantes des timbres-poste en vue de la réalisation automatique des opérations de préparation du courrier, telles que le redressage des correspondances et la séparation des plis non urgents ».

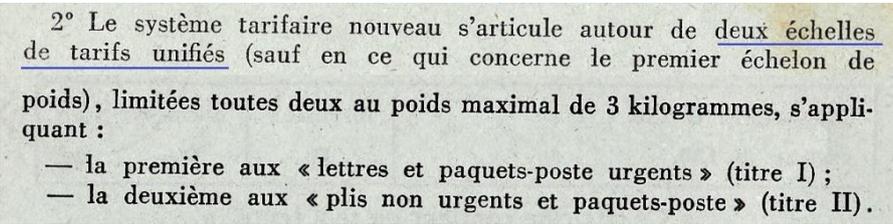
À partir du 2 avril 1959 une collaboration technique est instaurée entre le C.N.E.T. et les sociétés H.E.L.N.A 1 et S.I.R.A.L 2 dirigées par monsieur J. Hugon. (fig. 1)



Depuis le 2 Avril 1959 nous avons travaillé sans interruption avec les Services de la Mécanisation postale du CNEI, département recherches.

Figure 1 : Extrait d'une correspondance entre le C.N.E.T. et la société S.I.R.A.L du 21 juillet 1987 signée de monsieur J. Hugon.

Suivront de nombreux essais pendant 10 ans avant une concrétisation suite à l'instruction du 30 décembre 1968 qui instaure deux échelles de tarifs (fig. 2).



2° Le système tarifaire nouveau s'articule autour de deux échelles de tarifs unifiés (sauf en ce qui concerne le premier échelon de poids), limitées toutes deux au poids maximal de 3 kilogrammes, s'appliquant :

- la première aux « lettres et paquets-poste urgents » (titre I) ;
- la deuxième aux « plis non urgents et paquets-poste » (titre II).

Figure 2 – Extrait du document 355 Po 46 du BOPTT (p. 455 et s.) applicable le 13 janvier 1969.

<sup>1</sup> Hugon Émile eLeNA – Société spécialisée dans la création d'encre fluorescente et phosphorescente.

<sup>2</sup> Société Industrielle de Recherches et Applications de la Luminescence – Société spécialisée dans l'application des encres pour les nouvelles machines de tri et de redressement.

Suite à cette instruction des bandes phosphorescentes seront sur-imprimées en typographie sur les timbres imprimés en taille-douce et en typographie :

- une bande phosphorescente à droite pour le tarif « Plis non urgents » (P.N.U.) ;
- deux bandes phosphorescentes pour le tarif urgent ;
- trois bandes pour la valeur complémentaire du tarif P.N.U. pour les plis urgents.

Parallèlement deux prototypes de discriminatrice seront installés et testés au centre de tri de Clermont-Ferrand gare :

- un prototype expérimental du C.N.E.T. de janvier à décembre 1970 ;
- un prototype Hotchkiss-Brandt de type HU1 à partir de septembre 1970 (fig. 3).



Figure 3 – Carte postale simple affranchie au tarif des P.N.U. du 13.01.69 au 03.01.71 du 23 septembre 1970, date de mise en service des machines Hotchkiss-Brandt au centre de tri de Clermont-Ferrand gare.

La carte postale est traitée dans premier temps par une redresseuse-oblitératrice Hotchkiss-Brandt de type HR1 qui opère le redressage par contraste optique puis oblitère.

Dans un second temps la discriminatrice prototype Hotchkiss-Brandt de type HU1 sépare le courrier urgent/non urgent en détectant le nombre de bandes phosphorescentes avant d'acheminer la carte postale vers le tasseur « non urgent ».